

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 2 décembre 2010 à 20 h 00**

Le Conseil Municipal, convoqué le 25 novembre 2010, s'est réuni ce jour, jeudi 2 décembre 2010 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

**Membres élus** : 27  
**Présents** : 21

**Membres en fonction** : 26  
**Absents : 5 dont procurations** : 5

**Membres présents :**

**M. Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>Mme Christine REICHERT</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Michèle MEYER</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Patrick ECKART</b>	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Julien KELLER</b>	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1</b>	<b>M. Jean-Paul MAYER</b>	Présent
<b>2</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Présente
<b>3</b>	<b>Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER</b>	Présente
<b>4</b>	<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	Présent
<b>5</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>6</b>	<b>Mme Solange PONCELET</b>	Présente
<b>7</b>	<b>M. Claude BERGER</b>	Présent
<b>8</b>	<b>M. Valentin SCHIERER</b>	Absent excusé avec procuration à Mme MARRET
<b>9</b>	<b>Mme Françoise WUSTHORN</b>	Présente
<b>10</b>	<b>Mme Georgia SCHUTZ</b>	Absente excusée avec procuration à M. le Maire
<b>11</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>12</b>	<b>Mme Dominique DUTT</b>	Présente
<b>13</b>	<b>M. Eric MOINE</b>	Présent
<b>14</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Absent excusé avec procuration à M. le Maire
<b>15</b>	<b>Mme Cécile BRONNER-APPOCHER</b>	Présente
<b>16</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Absente excusée avec procuration à Mme WINTZ
<b>17</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Présente
<b>18</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Absent excusé avec procuration à M. NARDUCCI
<b>19</b>	<b>M. Sébastien NARDUCCI</b>	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2010**
- 2. Décisions budgétaires modificatives 2010**
- 3. Débat d'orientations budgétaires 2011**
- 4. Cession d'une parcelle à l'angle de la rue des Hirondelles/rue des Merles**
- 5. Réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
- 6. Subventions de fonctionnement aux associations pour 2010**
- 7. Demandes de subventions exceptionnelles**
  - Demande présentée par le Souvenir Français : 100 €,
  - A l'association Saint-Michel, à titre de participation aux frais de chauffage,
  - A M. KRAUTH pour des travaux de mise en peinture d'une maison de plus de 100 ans (non inscrite par sur la liste du Conseil général, mais le conseil général accordera une aide équivalente, si le Conseil Municipal accorde une aide),
  - A l'OMAC, pour dissolution de cette association,
  - A la Croix Rouge Française, section de Mundolsheim.
- 8. Autorisation au Maire à signer le contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales**
- 9. Avis du Conseil Municipal sur le démantèlement du réacteur nucléaire du CNRS à Strasbourg Cronembourg**
- 10. Demande de subvention au Conseil Général au titre de la participation à l'acquisition d'arbres fruitiers à planter dans la forêt des enfants**
- 11. Nomination d'un Conseiller à la Commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Marcel BETETA**
- 12. Autorisation au Maire à signer une convention de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit des ateliers municipaux**
- 13. Admission en non valeur d'un titre de recette devenu irrécouvrable, datant de 1999**
- 14. Avis du Conseil Municipal sur les projets de travaux sur l'espace public communautaire :**
  - Avenue des Vosges,
  - Terminus bus rue du Nordfeld,
  - Rue du Général de Gaulle,
  - Rue Kloeck.
- 15. Information du Conseil :**
  - **Fin d'activité du lieu d'accueil parents-enfants,**
  - **Motion contre la fermeture de la Raffinerie.**

**POINT 1 : P.V. de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2010**

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 2 : Décisions budgétaires modificatives 2010**

Il s'agit de faire les ajustements de comptes en fin d'année.

M. KELLER explique les ajustements de crédits nécessaires pour clore l'exercice comptable. L'incidence est nulle sur le budget.

*Vu le Budget Primitif 2010 et l'état des dépenses et recettes à ce jour,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***ADOPTE la décision budgétaire modificative suivante :***

Section de fonctionnement :

**Augmentation des dépenses :**

739115-0	Prélèvement SRU : +3.400€
675-0	Valeur comptable des immobilisations cédées : + 1.700€
6768-0	Différences sur réalisations positives transférées : +5.200€
673-0	Titres annulés : +400€

**Diminution des dépenses :**

60624-0	Produits de traitement : -3.800€
---------	----------------------------------

**Augmentation des recettes :**

776	Différences sur réalisations négatives transférées : +1.700€
775	Produits des cessions d'immobilisations : +5.200€

Section d'investissement :

**Dépenses à augmenter :**

13911-0	Etat & établissements nationaux : +100€
13913-0	Département : +4.700€
1641-0	Emprunts en Euros : + 4 900€

**Dépenses à diminuer :**

2313	Immobilisations corporelles en cours : -9.700€
------	--

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 3 : Débat d'orientation budgétaire 2011**

Le Maire introduit le débat d'orientation budgétaire en signalant qu'il s'agit d'un exercice aussi bien prospectif que rétrospectif.

A ce jour, tous les éléments ne sont pas encore connus.

Il rappelle également qu'on assiste à l'entrée en service de la contribution économique territoriale, qui se substitue à la taxe professionnelle.

Nous sommes encore placés dans un contexte de rigueur, mais le gouvernement espère une croissance de 2 % en 2011 et 2,5 % pour les années suivantes. L'inflation devrait être de l'ordre de 1,5 à 1,75 %.

Nous sommes également placés dans un contexte d'augmentation des prix des matières premières, ce qui impactera fortement les frais de fonctionnement.

M. Julien KELLER, Adjoint chargé des finances, présente les orientations financières pour l'exercice comptable 2011 :

## **1) Situation financière à fin novembre 2010**

### **1.1 CCAS**

#### Centre de loisirs :

Une progression très forte des dépenses a été constatée pendant plusieurs années et un plan d'action avait été mis en place pour y mettre fin. Ce plan d'action a porté ses fruits, même s'il a fallu passer une forte augmentation tarifaire il y a deux ans.

La fréquentation du centre de loisirs bat son plein et des solutions ont été trouvées pour répondre aux demandes. Tous ces signaux positifs se traduisent dans les chiffres. En effet, une subvention de 108 K€ a été budgétée pour 2010 et on devrait n'être qu'à 80 K€ grâce à deux phénomènes :

- une masse salariale qui sera inférieure de l'ordre de 10 K€ à celle budgétée,
- une forte hausse des recettes qui sont déjà de 162 K€ à fin octobre contre 183 K€ budgétés. Elles pourraient approcher 195 à 200 K€ en fin d'année.

#### Lieu d'accueil parents enfants :

Le LAPE a été un sujet de préoccupation depuis deux ans avec de nombreux débats en interne sur la poursuite au non de l'activité.

Un premier remaniement a été effectué en 2009/2010 pour adapter l'offre aux usagers. Il se traduit dans les comptes par un gain de 5 K€ par rapport à ce qui était budgété.

La deuxième décision prise cette année consiste en la fermeture de la structure en 2011. Cette structure n'avait rien coûté pendant plusieurs années pour diverses raisons, mais dès 2010 il a été décidé qu'au regard de la fréquentation, les coûts n'étaient plus opportuns.

#### CCAS :

Ses comptes à fin novembre sont en phase avec le budget. Un gain de 2.000€ pourrait être constaté puisque certaines aides prévues n'ont pas encore été demandées.

#### Maison de retraite :

Les comptes de la maison de retraite sont équilibrés au niveau de la section de fonctionnement de telle sorte qu'aucune subvention ne sera versée par la mairie cette année tout comme au cours des années précédentes.

#### Coccinelle :

La coccinelle est le gros point noir financier de l'année avec un dérapage de 30.000€ à la hausse des subventions de la mairie pour deux raisons :

- Une somme perçue en 2008 qui concernait en fait Hoenheim et qu'il faut reverser en 2010,
- Un contrôle par la CAF qui a mis en avant un redressement de 21.000€ sur 2008 (principal problème : une erreur de déclaration au niveau de la fréquentation sur une journée). Autre conséquence : 8.000 € seront investis dans un nouveau logiciel.

## *Conseil Municipal du 2 décembre 2010*

On constate depuis deux années un réel dérapage financier sur la coccinelle. Il devrait se poursuivre en 2011 car la masse salariale progressera mécaniquement et il faut désormais fournir des couches suite au contrôle de la CAF. La coccinelle sera pour la municipalité la principale zone d'attention, mais son redressement financier prendra 3 à 4 années

### 1.2 La commune

A fin novembre 2010, les principaux points à retenir sont les suivants :

- le budget sera respecté,
- l'écart par rapport au budget sera bien moindre que l'année passée car la procédure d'élaboration des budgets a été revue l'année dernière suite aux écarts constatés en 2009 selon l'objectif : être au plus juste,
- la capacité d'autofinancement (recettes réelles – dépenses réelles – remboursement d'emprunt) reste nettement plus faible que ce qu'elle était il y a 3 ans (raison déjà longuement expliquée). Elle sera à nouveau de 200 K€ au final en 2010 alors que le pôle technique a besoin d'une CAF de 400 à 500 K€ chaque année rien que pour le maintien en état des bâtiments et matériels de la commune

#### Section de fonctionnement :

##### *Dépenses :*

Les principales remarques pouvant être faites sur les dépenses à fin novembre sont les suivantes :

- Chapitre 11 : dépenses à caractère général (entretien, énergie, fêtes, dépenses administratives)
  - o Budget : 879 K€
  - o A fin novembre : 620 K€
  - o En fin d'année : entre 800 et 850 K€ (beaucoup de factures tombent en fin d'année)
- Chapitre 12 : masse salariale
  - o Budget : 1.414 K€
  - o A fin novembre : 1.297 K€
  - o A fin décembre : environ 1.390 à 1.400 K€ (le non remplacement de la responsable de la médiathèque explique cet écart qui se fera pleinement sentir sur 2011)
- Chapitre 65 : subventions et indemnités :
  - o Budget : 392 K€
  - o A fin novembre : 98 K€
  - o A fin décembre : entre 370 et 380 K€ (subvention CCAS et associations comptabilisées en décembre)

##### *Recettes :*

Les recettes à fin décembre 2010 seront en phase à celles budgétées.

#### Section d'investissement :

- Budget 2010 d'investissements de 872 K€ et 1.103 K€ avec les reports de 2009,
- A ce jour : 290 K€
- Ecart lié à l'école : 600 K€ budgétés : rien engagé à ce jour (décaissements prévus pour 2011)

## **2) Orientations budgétaires pour 2011**

### Investissements :

L'objectif est d'investir 1 M€ principalement sur des projets qui feront baisser les dépenses de fonctionnement. Le principal d'entre eux sera l'agrandissement de l'école Hay. De nombreuses autres propositions ont été faites par les adjoints et les conseillers municipaux délégués et les choix se feront entre début décembre et début janvier pour être soumis au conseil municipal lors du vote du budget.

Il y a une forte nécessité de maintenir les bâtiments en l'état voir de les améliorer en termes de sécurité, d'accessibilité et de consommation énergétique. Pour ce faire il faudra donner les moyens financiers nécessaires au pôle technique. Il s'agit d'un enjeu vital pour notre commune,

Ces investissements seront financés par autofinancement à hauteur de 200 K€, par la vente de l'école pour 500 à 600 K€ et par emprunt pour le reste.

S'agissant de l'endettement de la commune, il n'a pas progressé depuis notre arrivée. Il s'élevait à 2.605 K€ et devrait être de 2.100 K€ à fin décembre 2010, ce qui nous laisse quelques marges de manœuvre. Depuis notre arrivée à la gestion, Reichstett est dans une logique de désendettement.

### Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées au mieux :

- Le non remplacement de la responsable de la médiathèque devrait permettre à la masse salariale de se stabiliser voir de baisser. La maîtrise de la masse salariale est un chantier à long terme qui ne portera pas tout de suite ses fruits,
- Reichstett poursuivra à maîtriser toutes les dépenses même si certaines sont incompressibles :
  - o on ne peut baisser les dépenses d'entretien des bâtiments pour les garder en état,
  - o le coût des matières premières et donc de l'énergie explose,
  - o les dépenses sociales (subventions au CCAS) continueront à progresser même si c'est moins que par le passé,
  - o certains sacrifices ont déjà été effectués comme les vœux du maire et la municipalité continuera à surveiller ses finances au mieux en compressant les fournisseurs et en économisant partout où c'est possible

Même si on ne devrait pas encore en sentir l'impact sur 2011, il y a de sérieuses incertitudes sur l'avenir de nos recettes à moyen et long terme.

L'annonce de la probable fermeture de la raffinerie est un véritable tsunami financier pour Reichstett

- Les recettes de taxe foncière de la commune liées à la Raffinerie étaient de près de 200 K€ en 2010, soit plus de 10% des recettes fiscales. Crainte: qu'en sera-t-il dans 3 à 5 ans ?
- De la même façon la CUS touche la TP de Petroplus mais ne la percevra plus. Or, le reversement que nous fait la CUS est fonction des bases de 2001. Si ces bases étaient mises à jour, en cas de fermeture, le manque à gagner pour Reichstett pourrait être très important. A titre d'information, la CUS nous verse chaque année :
  - o Environ 260 K€ d'attribution de compensation,
  - o Environ 120 K€ de dotation de solidarité communautaire
- La dotation globale de fonctionnement de l'Etat (410 K€) a été gelée et sera au mieux stable au pire en baisse de 6% pour une partie des communes françaises,

Dans ces conditions, puisque les dépenses sont pour la plupart incompressibles et qu'il y a un risque grave et majeur de perte de recettes, il est vital d'augmenter les impôts de manière significative en 2011.

M. Eric MOINE rejoint l'analyse de M. KELLER : il faut être prudent.

Le Maire indique ne pas être informé quant à la taxe foncière.

La dotation globale de fonctionnement dépendant de la population : si la Commune perd des habitants, celle-ci baisse.

Par contre, les structures étant toujours les mêmes, les charges restent identiques.

Mme DUTT veut saluer la réactivité de la Commune pour l'accueil des nouveaux enfants en cantine scolaire.

## ***PAS DE VOTE***

### **POINT 4 : Cession d'une parcelle à l'angle de la rue des Hirondelles/rue des Merles**

Lors de l'intégration de la voirie communale dans le domaine communautaire, un arpentage précis a été effectué. Or, il s'avère qu'une toute petite parcelle de 0,36 ares se retrouve dans le domaine privé d'un riverain. Il convient de régulariser cette situation, par une cession à titre gratuit, les frais de notaire étant à la charge du particulier.

*Vu la nouvelle délimitation de voirie de la rue des Hirondelles et la rue des Merles, effectuée dans le cadre de l'intégration de la voirie dans le domaine communautaire ;*

*Vu l'avis du Service des domaines, fixant la valeur vénale de la parcelle cadastrée Section 2 N° 349 à 3 600 € ;*

*Considérant qu'il a été relevé qu'une partie de la voirie a été intégrée dans la propriété d'un riverain par erreur, et ce dès la réalisation de ce lotissement ;*

*Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation en cédant ladite parcelle au propriétaire concerné ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***DECIDE de céder la parcelle cadastrée Section 2, N° 349, de 0,36 ares au propriétaire de la parcelle cadastrée Section 2 N° 238, au prix d'un euro symbolique, les frais de notaire étant à sa charge,***

***AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.***

## ***ADOpte A L'UNANIMITE***

### **POINT 5 : Réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Ces documents obligatoires ont pour mission d'organiser les secours en cas de catastrophe. Le Préfet a fait savoir qu'il souhaitait que les Communes du département réalisent ces documents pour le début de l'année 2011.

Il est proposé de les faire réaliser par une société spécialisée, à l'instar de nombreuses communes voisines.

Le Maire indique qu'il espérait que la CUS s'en charge. Or la réalisation de ces documents est de la seule compétence du Préfet et du Maire.

Il rappelle la définition du Plan Communal de Sauvegarde, qui consiste notamment au recensement des moyens, aussi bien d'information que de protection disponibles.

*Vu les prescriptions du Préfet, souhaitant que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) soient réalisés prochainement ;*

*Vu l'offre de prix présentée par la société RISK Partenaires ;*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

***DECIDE de faire réaliser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par la société RISK Partenaires pour un prix de 2 870 € TTC.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 6 : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2010**

Comme chaque année, le Conseil fixe les subventions de fonctionnement attribuées aux associations, en fonction de leurs participations aux manifestations communales et la prise en charge d'enfants.

*Vu les réponses aux questionnaires adressés à toutes les associations et sections d'associations quant à la participation aux manifestations communales et la prise en charge des enfants ;*

*Vu le tableau des subventions de fonctionnement ci-joint ;*

*Le Conseil Municipal,*

***ACCORDE les subventions conformément au tableau joint.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 7 : Demandes de subventions exceptionnelles**

- Demande présentée par le Souvenir Français : 100 €

*Vu la lettre du 8 novembre dernier, par laquelle le Président du Souvenir Français sollicite une subvention destinée à l'entretien des tombes militaires ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***ACCORDE une aide financière de 100 euros à cette association.***



**ADOpte A L'UNANIMITE**

- A l'Association Saint-Michel, à titre de participation aux frais de chauffage

*Considérant que l'Amicale des retraités occupe le Foyer, en raison de l'impossibilité pour la Commune de leur mettre un local à disposition ;*

*Vu la demande de participation financière aux frais de chauffage, présentée par le président de l'Association Saint-Michel ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** une aide financière de 2 100 € au titre de la participation aux frais de chauffage pour l'année 2010.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- A M. KRAUTH, pour des travaux de mise en peinture d'une maison de plus de 100 ans (non inscrite par sur la liste du Conseil Général, mais pour laquelle il accorderait une aide équivalente, si le Conseil Municipal accordait une subvention).

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2000, qui fixe la liste des bâtiments subventionnables au titre de la préservation des maisons alsaciennes et les critères d'attribution de ces aides ;*

*Considérant que le Conseil Général accorde des aides, sous condition d'allocation d'aides identiques par la Commune ;*

*Considérant que le bâtiment situé 36 rue de la Wantzenau a été omis sur cette liste,*

*Vu l'avis du Conseil Général ;*

*Le Conseil municipal,*

**INSCRIT** cette maison traditionnelle sur la liste des bâtiments subventionnables, afin qu'elle puisse bénéficier des aides accordées par la Commune et le Conseil Général.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- A l'OMAC, pour dissolution de cette Association

Le Maire explique l'ambiguïté : soit Association, soit Office municipal avec inscription au budget.

Pour dissoudre cette structure et permettre la création d'une nouvelle Association totalement indépendante de la Commune

*Considérant qu'il y a lieu d'envisager la dissolution de l'Office Municipal des Arts et de la Culture, tel qu'il a été créé par délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 1989, et dont les statuts ont été déposés, en qualité d'Association, au Tribunal d'Instance de Schiltigheim ;*

*Considérant que la composition du bureau de l'OMAC comporte trop de membres du Conseil Municipal et de la municipalité même ;*

*Considérant qu'il vaut mieux qu'un tel office ou association soit totalement indépendant de la Commune ;*

*Considérant que pour pouvoir dissoudre l'OMAC, il convient d'accorder une subvention afin de pouvoir rembourser la section « Danses autour du monde », qui a souhaité prendre son indépendance en déposant ses propres statuts ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **ACCORDE** une subvention de 760 euros à l'OMAC,
- **CHARGE** le Maire de procéder à la dissolution de l'OMAC.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- A la Croix Rouge Française, Section de Mundolsheim

M. ANZENBERGER présente ce point

*Vu la demande de subvention adressée au Maire par la Croix Rouge Française, Section de Mundolsheim ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** une subvention de 300 euros à la Croix Rouge Française, Section de Mundolsheim.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **POINT 8 : Autorisation au Maire à signer le contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La Caisse d'Allocations Familiales formalise l'octroi de ses aides financières par des conventions. Le Maire est autorisé, pour la durée du mandat, à signer les contrats correspondants.

*Considérant que, régulièrement la Commune sollicite la Caisse d'Allocations Familiales pour l'octroi d'aides financières au fonctionnement des structures accueillant des enfants, se traduisant par la signature de conventions fixant les droits et obligations des parties ;*

*Le Conseil Municipal,*

***AUTORISE*** le Maire à signer à l'avenir les conventions de partenariat financier à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 9 : Avis du Conseil Municipal sur le démantèlement du réacteur nucléaire du CNRS à Strasbourg Cronembourg**

Le Conseil Municipal est sollicité pour avis.

*Vu la lettre du Préfet du 21 septembre 2010, sollicitant l'avis du Conseil Municipal de Reichstett pour le déclassement du réacteur universitaire situé à Schiltigheim, sur le campus du CNRS ;*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

***EMET*** un avis favorable au déclassement de l'installation nucléaire du campus du CNRS de Schiltigheim/Cronembourg.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 10 : Demande de subvention au Conseil Général à titre de participation à l'acquisition d'arbres fruitiers à planter dans la forêt des enfants.**

Le Conseil Général accorde un aide pour l'acquisition d'arbres fruitiers « haute tige ».

Mme MEYER présente ce point.

*Considérant que le Conseil Général participe au financement des plantations d'arbres fruitiers à haute tige dans le but de préserver les paysages ruraux typiques ;*

*Considérant que l'opération « un enfant un arbre » a consisté en la plantation d'arbres fruitiers traditionnels ;*

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

***SOLLICITE*** une participation financière de la part du Conseil Général.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 11 : Nomination d'un Conseiller à la Commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Marcel BETETA**

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2008 ;*

*Vu la vacance à ces fonctions ;*

*Considérant que M. Marcel BETETA a souhaité renoncer à sa participation dans cette Commission ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DESIGNE :**

- *M. Jean-Paul MAYER,*
- *M. Claude BERGER,*
- *Suppléante Mme Solange PONCELET.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 12 : Autorisation au Maire à signer une convention de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit des ateliers municipaux**

Un investisseur se propose de remplacer la toiture des ateliers, actuellement en amiante. En contrepartie, ce dernier se finance par la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés. Une convention en définit les conditions.

Maire explique que le premier projet proposé se limitait à la pose de panneaux sur un seul pan.

Coût : 70 000 € de remplacement de la toiture pour une surface de 1994 m<sup>2</sup>.

M. MAYER : contrat de 20 ans... durée de vie 25 ans... donc 5 ans de recettes

*Vu le projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque, présenté par la société SPIE, consistant notamment au remplacement de la toiture en amiante et à la revente de l'électricité produite, sous couvert d'un contrat de vente du courant à Electricité de Strasbourg, qui permettra de financer le remplacement de la toiture ;*

*Le Conseil Municipal,*

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la société SPI et toutes autres sociétés qui interviennent sur ce projet,

**AUTORISE** le Maire à signer la déclaration préalable de travaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 13 : Admission en non valeur d'un titre de recette devenu irrécouvrable, datant de 1999**

La Trésorerie principale de Schiltigheim nous informe qu'un titre de recette de 360,54 €, relatif à une préenseigne, est irrécouvrable,

*Vu l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Schiltigheim ;*

*Considérant qu'un titre de recettes de 1999 pour un montant de 360,54 euros, relatif à une affiche de préenseigne n'a pas pu être recouvré ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE** *d'inscrire en non valeur le titre n°85 de l'exercice 1999, pour un montant de 360,54 euros.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 14 : Avis du Conseil Municipal concernant les projets de travaux sur l'espace public communautaire :**

*Vu l'article 5211.57 du code général des collectivités et conformément à la loi 99.586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;*

*Vu les projets de travaux sur l'espace public communautaire présentés par la Communauté Urbaine ;*

*Le Conseil Municipal,*

**EMET** *un avis favorable aux travaux programmés :*

- *Avenue des Vosges,*
- *Terminus du bus Rue du Nordfeld,*
- *Rue du Général de Gaulle,*
- *Rue Kloeck.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 15 : Information du Conseil :**

- **Fin d'activité du lieu d'accueil parents-enfants**

Mme MEYER explique : fonctionnement réduit et locaux destinés comme annexes de la Coccinelle

- **Modification n° 12 du POS**

Le Maire informe : la modification du POS en cours est essentiellement destinée à permettre l'urbanisation de la zone située au Nord-Est de la Commune. Autre reclassement programmé : le site de l'ancienne station d'épuration, dont la Commune, ayant la totale maîtrise foncière, souhaiterait le destiner à de l'habitat. Il y a urgence à adopter cette modification car la loi du 10 juillet 2010 impose la mise en œuvre de Plan locaux d'urbanisme communautaires, et ne donne qu'un délai de six mois pour achever les modifications en cours.

« Certains imaginent déjà des tours sur le terrain de l'ancienne station d'épuration...Rien n'a été décidé. Dans le POS, il est proposé d'instituer un périmètre de projet d'aménagement global de deux ans. L'objet de cette servitude permet à la collectivité de réaliser les études préalables à sa réalisation et de permettre les éléments de programmation et d'aménagement.

La constructibilité des terrains sera gelée. Au bout de deux ans, le règlement INA3 s'appliquera.

Préalablement, il faudra aussi vérifier la qualité du sol, étant donné qu'il y avait des installations sur le site.

Il n'y a aucun projet de logements sociaux, ni aucun projet d'urbanisation à ce jour. On réfléchit, d'une part avec le paysan qui occupe le terrain, d'autre part avec l'Association du Parc des maisons alsaciennes, sur la nécessité de libérer le terrain.

C'est une réserve foncière non négligeable, pour laquelle nous disposons de maîtrise.

Des Commissions seront constituées afin d'étudier les éventuels projets, auxquels les habitants seront associés.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal se réunira le 6 janvier pour approuver la modification du POS n°12. Dans la foulée, le Conseil communautaire l'approuvera à son tour.

- **Motion contre la fermeture de la raffinerie**

Le Maire propose d'adopter la motion suivante, en soutien des salariés de la Raffinerie de Reichstett.

### **Motion contre la fermeture de la raffinerie de Reichstett**

Les élus de la Commune de Reichstett font état de leur stupéfaction à l'annonce aussi rapide de la fermeture de la raffinerie de Reichstett et de sa transformation en dépôt pétrolier, par son propriétaire, le groupe suisse Pétroplus Holding AG.

Cette décision est lourde de conséquences pour les 250 salariés du site, mais aussi pour toutes les entreprises sous-traitantes et leurs salariés directement impactés. Sans oublier les occupants des logements chauffés par la raffinerie à Strasbourg et Hoenheim qui verront leurs charges augmentées.

Le Conseil Municipal de REICHSTETT, conteste formellement le fondement de cette décision, ainsi que les résultats financiers publiés.

## *Conseil Municipal du 2 décembre 2010*

Le Conseil Municipal regrette l'absence de transparence dans laquelle le groupe a défini sa stratégie de cession jusqu'à mettre les partenaires locaux devant le fait accompli. Il regrette également les conditions dans lesquelles le groupe a tenu les salariés, premiers concernés, à l'écart de toute information durant de longs mois et exprime toute sa solidarité et soutien avec eux. Le Conseil rappelle que les collectivités locales avaient à plusieurs reprises proposé un accompagnement dans la recherche d'un repreneur et qu'aucun élément tangible permettant de constituer un dossier, n'a été transmis par Pétroplus Holding.

Par ailleurs, le devenir du site de Reichstett en cas d'arrêt de la production porte en lui une série d'enjeux en matière d'aménagement du territoire et de développement du nord de l'agglomération strasbourgeoise, notre commune sera directement impactée.

Le choix de réduire l'activité sur le site à celle d'un simple terminal ne doit pas exonérer le propriétaire de ses responsabilités en matière de dépollution. Le Conseil rappelle à Pétroplus qu'il conviendra d'intégrer le coût de la dépollution totale du site si la décision de l'entreprise devait être confirmée.

Le Conseil Municipal de Reichstett s'associe à l'ensemble des collectivités alsaciennes pour demander que la décision de fermeture soit reconsidérée dans son fondement comme dans ses conséquences.

### ***ADOpte A L'UNANIMITE***

- Mme ADRIAN invite à un court métrage à la médiathèque

### **SEANCE LEVEE à 21H20**